

Gestion du risque prix agricole : le négoce s'engage!

La directive MIFID II visant à réguler les marchés financiers est entrée en vigueur le 3 janvier 2018. Pour accompagner sa mise en œuvre, la Fédération du Négoce Agricole (FNA) a rédigé une charte de bonnes pratiques de gestion du risque prix. D'application volontaire, cette charte donne un cadre aux négociants pour appréhender la volatilité des prix et les risques qui en découlent dans l'activité de commercialisation des grains.

Le constat

L'augmentation de la volatilité des marchés agricoles a modifié le métier de négociant. Les entreprises doivent prendre en compte cette évolution dans la gestion quotidienne de leurs opérations de collecte et de mise en marché. Elles ont de plus en plus recours aux outils de couverture sur les marchés financiers : opérer sur ces marchés peut engendrer des risques qui doivent être maîtrisés.

Sécuriser les pratiques des entreprises du négoce agricole

La charte répertorie les principaux moyens de sécurisation des opérations de commercialisation afin d'éviter des pratiques qui pourraient fragiliser financièrement les entreprises.

S'articulant autour de 8 principes, elle repose sur 3 axes : la gouvernance et l'organisation de l'entreprise, l'identification du risque prix et la gestion du risque prix.

L'engagement auprès des parties prenantes externes

Cette charte contribue à renforcer la visibilité des négociants en tant que professionnels responsables et engagés dans la gestion du risque prix. Elle a pour vocation de renforcer les liens de confiance entre les entreprises du négoce et les autres acteurs du secteur.

« La charte FNA constitue un gage de confiance de la bonne gouvernance du négoce agricole indique Antoine PISSIER, Président de la FNA. Elle peut s'inscrire dans une démarche RSE à valoriser dans l'entreprise mais aussi avec des professionnels avec lesquels nous travaillons et qui nous demandent des garanties financières. La charte permet ainsi d'afficher nos engagements, notamment auprès du bureau des avals de FranceAgriMer, des banques ou de nos compensateurs. »

A propos de la FNA

La Fédération du Négoce Agricole (FNA) regroupe 400 entreprises du négoce agricole. Proximité, diversité et compétence sont les maîtres-mots du métier de négociant agricole. Parmi ses multiples facettes, la collecte, le stockage et la commercialisation des grains font partie de ses prérogatives. Présentes sur tout le territoire national, les entreprises du négoce agricole collectent les grains produits par 300 000 clients agriculteurs. Elles proposent des solutions pour sécuriser le revenu des agriculteurs dans un objectif de multi-performances de l'agriculture.

CONTACT PRESSE

Marie-Béatrice GARREAUD DE MAINVILLIERS | Responsable communication FNA | mbgarreaud@negoce-village.com | Tél: +33 (0)1 44 76 90 40